

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juin 2015

CROISSANCE, ACTIVITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES - (N° 2866)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 287

présenté par

Mme Maréchal-Le Pen et M. Collard

ARTICLE 14

Supprimer les alinéas 4 à 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article prévoit de libéraliser l'installation des notaires.

Par cette mesure, il est à craindre que le maillage territorial inhérent aux missions de service public soit remis en cause : les zones urbaines, plus attractives, pourraient avoir la préférence des professionnels, ce qui créerait une limitation de l'égal accès au droit dans les territoires ruraux enclavés.